

**Assemblée générale**

Distr. générale
20 septembre 2004

Original: français

**Cinquante-neuvième session
Cinquième Commission**

Renvoi de points de l'ordre du jour à la Cinquième Commission**Lettre datée du 17 septembre 2004, adressée au Président
de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale**

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte des décisions prises par l'Assemblée générale à la 2^e séance plénière de sa cinquante-neuvième session, le 17 septembre 2004, en ce qui concerne les questions renvoyées à la Cinquième Commission (voir annexe).

Je souhaite appeler votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session qui figurent à la section II du rapport du Bureau (A/59/250). Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière.

J'appelle aussi votre attention sur les paragraphes des sections IV et V du rapport concernant l'ordre du jour des grandes commissions.

Je me permets de compter sur votre collaboration à cet égard.

(Signé) Jean Ping



Annexe

Points renvoyés à la Cinquième Commission

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes [point 106] :
 - a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - i) Programme des Nations Unies pour les établissements humains;
 - j) Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues;
 - k) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
 - l) Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;
 - m) Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994;
 - n) Plan-cadre d'équipement.
2. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [point 107].
3. Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [point 108].
4. Planification des programmes [point 109].
5. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies [point 110].
6. Coordination administrative et budgétaire de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique [point 111].

7. Plan des conférences [point 112].
8. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [point 113].
9. Gestion des ressources humaines [point 114].
10. Corps commun d'inspection [point 115].
11. Régime commun des Nations Unies [point 116].
12. Régime des pensions des Nations Unies [point 117].
13. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne [point 118].
14. Examen de l'application des résolutions 48/218 B et 54/244 de l'Assemblée générale [point 119].
15. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [point 120].
16. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 [point 121].
17. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [point 122].
18. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies [point 123].
19. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola [point 124].
20. Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine [point 125].
21. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre [point 126].
22. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo [point 127].
23. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental [point 128].
24. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental [point 129].
25. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée [point 130].
26. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie [point 131].

27. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité [point 132] :
 - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b) Activités diverses.
 28. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo [point 133].
 29. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria [point 134].
 30. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient [point 135] :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
 31. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone [point 136].
 32. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental [point 137].
 33. Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi [point 153].
 34. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire [point 154].
 35. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti [point 155].
 36. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [point 17] :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - d) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - e) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies;
 - f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale.
 37. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].
-